ADRESSE
AUX FRANÇOIS
DE TOUTES LES CLASSES,
VICTIMES DE LA RÉVOLUTION.

Pour servir d'Introduction à un Ouvrage sur les erreurs des principes de la *Constitution* que l'on prépare pour la France.

Contenant une Relation fidèle et une dissertation sur le Décret du *droit de Paix et de Guerre*, rendu le 22 Mai de cette même année 1790.

Ouvrage enrichi du Portrait du Roi régnant, ayant la Couronne sur la tête, le Sceptre et la Main de Justice pour attributs, avec cette Inscription sur le socle :

UNE FOI, UN ROI, UNE LOI.
Cri de l'ancienne Chevalerie Françoise.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE D'UN ROYALISTE.

1790.

DÉSASTRES *et suites malheureuses de la* Révolution *de la France en* 1789 *et* 1790.

Vingt batailles de Poitiers ou de Ramillies, et vingt Pestes successives pendant vingt ans, telle que la dernière qui se fit si cruellement sentir à *Marseille*, n'eussent pas occasionné tant de ravages dans la population du Royaume (plus de trois millons d'habitans sont péris des suites affreuses de la *Révolution*, depuis environ un an, ou de maladies, ou de misère, ou par le fer et le feu des Brigands, ou même injustement sur l'échafaud, et tant de malheurs ne sont point encore finis).

Vingt Sectateurs animés et enthousiastes, tels, que *Calvin*, *Luther* et *Voltaire*, n'eussent pas autant abaissé et perdu la Sainte Religion de nos Pères, avili son culte, ni envahi si injustement le patrimoine de ses Eglises, et celui des pauvres familles qui y avoient droit, que les excés en tout genre auxquels se sont portés nos Législateurs fanatiques, uniquement par *complaisance* et *désintéressement* pour les Capitalistes, créanciers de l'Etat.

Vingt *Ravaillacs*, et *Jacques-Cléments*, n'eussent point autant deshonoré, par des forfaits abominables, le trône de nos Rois, qu'il l'a été par les conjurés sanguinaires, trop connus maintenant, aux journées effroyables du 5 et 6 Octobre dernier.

Vingt Croisades malheureuses n'eussent jamais tant accablé la Noblesse françoise, ni détruit et ravagé ses possessions, qu'elle l'a été dans la nuit du 4 au 5 Août de l'année dernière.

Vingt banqueroutes successives telles que celle de Lavvs, n'eussent pas autant appauvri le Royaume que celle qui se prépare et se fait depuis long-temps sentir, par les faux systêmes de finance du Ministre actuel dans cette partie, et sur-tout par les erreurs continuelles en toute administration politique, morale et civile de nos *Régénérateurs*.

ADRESSE

AUX FRANÇOIS

DE TOUTES LES CLASSES,

Qui ont été victimes du feu, des armes, du pillage, ou des menaces les plus insultantes de la Révolution, et dont les Châteaux et Habitations ont été ou brûlés ou dévastés par des troupes de Brigands, dont les Chefs, étrangers aux Provinces, se disoient autorisés par une Puissance majeure, à commettre tous les excès; mais plus particulièrement contre les Seigneurs, habitans leurs terres.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

L'EFFROYABLE *position où se trouve aujourd'hui la France, notre commune Patrie et notre Roi, jette, dans le plus grand effroi, toute l'Europe, dans la conster-*

nation tous les Souverains , et toutes les Puissances qui avoisinent la nôtre, dans la crainte que notre affreuse épidémie ne gagne leurs Contrées, même celles qui, dans tous les tems, furent les rivales de notre Empire : telle, par exemple, l'Angleterre, qui dans ces momens orageux, semble tellement prendre part aux maux que nous éprouvons, qu'elle craint politiquement pour elle-même, d'en être à son tour frappée.

Mais pour nous convaincre de cette vérité ou suspicion, écoutons, sur ce point important, l'un des plus grands Orateurs de cette République, le célèbre Burke, *qui n'a pas craint de l'annoncer à la Chambre des Communes de Londres, dont il est membre : et voici comment il s'exprime, dans un de ses Discours, sur la position actuelle de notre Royaume.*

" La France avoit fixé jusqu'à présent notre première attention, nous nous étions accoutumés à la chercher la première dans la balance; dans le moment elle est comme rayée du systême politique de l'Europe, et il est difficile de décider si jamais elle y sera replacée comme une Puissance majeure; il est probable que la génération future pourra

dire des François. — Il fut pour eux un tems de renommée ; — *Gallos quoque in bellis floruisse videmus...* La France a tout perdu jusqu'à son nom....*Jacet ingens Littora truncus avulsum que humeris caput et sine nomine corpus* (Énéide.)

“ Ce n'est plus la *France*, c'est le Royaume des François : ce spectacle m'étonne ; il m'effraye, parce qu'il me présente l'aspect de l'incertitude de toutes les grandeurs humaines..... depuis la dernière prorogation de ce Parlement, que de choses se sont passées en France ! Les habitans de ce malheureux Royaume sont devenus les plus habiles architectes en ruines que la terre ait jamais produits dans ce court intervalle ; les François ont sappé jusqu'aux fondemens l'édifice de leur antique Monarchie ; ils ont démoli leur Eglise, renversé leur Noblesse, détruit leurs Lois, leurs revenus, leur armée, leur marine, leur commerce, leurs arts, leurs manufactures ; ils ont fait plus pour leurs rivaux que ceux-ci n'auroient pu faire pour eux-mêmes ; vingt batailles de *Ramillies* ou de *Blenhem*, n'auroient pu nous donner les avantages dont les François viennent de se dépouiller en notre faveur, quand nous en aurions fait la

conquête, quand nous les verrions prosternés à nos genoux, nous aurions honte de leur imposer une loi aussi dure que celle qu'ils se sont imposée eux-mêmes....

" La France, ne fût-ce que par rapport à son voisinage, a toujours été, et sous un certain rapport, doit toujours être pour nous un objet de vigilance, son influence et son exemple, qui peut nous devenir plus fatal que son inimitié....

François généreux de toutes les classes, si un Anglois, Membre de la Chambre des Communes de Londres, toujours intéressé à voir humilier une Nation, qui fit, dans tous les tems, le tourment de la sienne, et qui n'aguères travailla à soulever la partie de l'Amérique qui lui étoit soumise, en contribuant à la rendre libre et indépendante de sa Métropole; admirons du moins le courage généreux de cet Etranger, de s'être exprimé avec tant de force et de magnanimité, sur notre position malheureuse, sur nos désastres; et d'avoir annoncé à tout l'Univers, combien nous sommes à plaindre : mais en même-tems ne donne-t-il pas le conseil à tous les Peuples du monde de se tenir sur leurs gardes et de prévenir les fureurs d'un fléau épidémique et

pestiféré, qui pourroit insensiblement gagner tous les Membres des divers Corps politiques de toutes les Nations de l'Europe? Oui, sans-doute, Messieurs; car voici comment s'exprime encore cet Orateur, sur nos maux présens.

" Cet exemple de dissolution générale de notre morale politique doit affecter toutes les Puissances de l'Europe, il n'en est aucune qui ne doive arrêter sur sa frontière, et repousser même dans son infect foyer, un mal qu'on commence à qualifier assez généralement de *mal françois*, et qui a cela de particulier que la corruption le précède ",.

Nous savons encore, et depuis longtems, que l'Espagne, l'Italie et la Sardaigne, avoient, dès le principe de cette malheureuse insurrection, su prendre les plus grandes et les plus rigoureuses précautions, en formant des lignes Militaires, sur toute la longueur de leurs frontières, pour empêcher nos scélérats Séducteurs et Emissaires soldés, de passer dans l'intérieur de ces Empires; car il s'y en est introduit par-tout ailleurs.

M. Burke *a donc raison de dire que cette insurrection de notre Royaume, a été précédée de la* corruption, *(c'est-à-dire), qu'elle a été*

payée à prix d'argent, puisque d'abord, elle a attaqué notre première Phalange, gardienne du Trône, jusqu'alors restée constamment fidèle à ses drapeaux et à son Roi, qu'elle avoit l'honneur de défendre; mais bientôt après, quelques autres parties des divers corps de nos armées, ont malheureusement suivi cet exemple contagieux : cependant, osons encore nous rassurer sur le général de nos troupes : la grande discipline, soutenue de l'honneur françois, qui les anima toujours, a su repousser au loin et avec indignation, tout ce qui pouvoit les engager à se dissoudre, en quittaut leurs drapeaux : disons plus, la magnanimité de leurs Généraux (M. le Comte de Bouillé sur-tout), le grand courage de leurs Officiers (nous rapporterons les noms respectables de ceux qui ont été les victimes de cette infernale Révolution, nous laissons à la postérité future et à l'histoire, qui peindra les malheurs de notre siècle, le soin de faire leur oraison funèbre). Le bon esprit du Cavalier, du Dragon, du Grenadier et du Soldat de chacun de ces Corps, a porté les uns et les autres, du moins en général, à renouveller leur premier serment, de rester toujours inébranlables

dans leur fidélité à leur Roi et à leurs drapeaux : et telle est du moins la seule consolation qui nous reste, et peut-être le seul espoir, dans ces jours de calamités.

Vous savez, Messieurs, que le dangereux exemple d'insubordination, métamorphosa bientôt grand nombre de ces Soldats, déserteurs et parjures, en chefs de brigands, après avoir été caractérisés par leurs séducteurs mêmes, des beaux titres de braves Citoyens *et de* Protecteurs *de la* Révolution ; *et après avoir décoré leurs boutonnières de médailles nationales; que ces traîtres à leur Roi, à leur Patrie, ainsi enivrés par l'or, les promesses des Chefs de la Révolution, et les caresses du Peuple, déjà séduit lui-même par de semblables moyens, se sont bientôt, du moins en partie, dispersés dans la Capitale et ensuite dans tout le Royaume, qu'ils y sont devenus, presque tous, des chefs de Brigands, soldés par les émissaires et suppôts de ceux qui, les premiers, ont excité et donné la première impulsion aux insurrections populaires, qui se firent sentir au même jour, d'abord dans la Capitale, foyer général de la Révolution, ensuite jusque même dans l'intérieur du Palais de notre Mo-*

narque, dont le Trône est encore couvert de crêpes ; et enfin par-tout le Royaume, ce qui paroîtra à la postérité la plus reculée, un problême incompréhensible.

Mais, Messieurs, il falloit de bien plus grandes victimes encore, à ces Monstres régénérateurs : le fer et la flâme lancés sur la tête d'une grande portion des Nobles et des Ministres des Autels, sur leurs Châteaux, ne pouvoit leur suffire pour couronner et consolider leur œuvre infernale : de tels désastres et forfaits n'eussent été, selon eux, que passagers, et ils craignirent qu'avec le tems, et peut-être les secours que toujours procure la nature et la patience, l'ordre et le pouvoir, ne rentrassent enfin dans le premier calme. Ayant une Constitution *nouvelle à créer et à donner à notre Empire, il leur falloit, dis-je, des Victimes bien plus importantes encore à sacrifier, que quelques milliers de Citoyens respectables. Ils craignirent donc qu'elle ne fût contrariée, d'abord par la force et la sagesse de notre ancien Gouvernement monarchique, admiré jusqu'à ce jour de toutes les Nations du monde : par nos principes de morale évangélique, seuls dominans dans notre Empire,*

depuis sa première formation : par nos deux premiers Ordres, également anciens et qui en ont fait la force et la gloire : enfin par notre respectable Code de loix judiciaires, déposées dans nos Tribunaux supérieurs, ainsi que les Coûtumes et privilèges particuliers à chacune de nos Provinces.

Ces quatre premiers agens ou moteurs puissans, dont la force et l'action paroissoient irrésistibles depuis quatorze siècles et plus, et qui ont seuls constitué, jusqu'à ce jour, ce beau Royaume, devoient être, par nos Législateurs, à jamais anéantis, et les Citoyens généreux, soupçonnés de s'opposer à leurs ordres, bientôt furent-ils regardés comme des usurpateurs, des traîtres, et taxés même de criminels de lèze-Nation, *tellement qu'ils en sont devenus les premières victimes.*

Ainsi, par ce systême politique destructeur de régénération totale, il a dû en résulter nécessairement des principes nouveaux. Plus de Monarchie en France, plus de Roi, par conséquent; plus de Religion sainte, plus de Ministres des Autels; plus de droits féodaux, plus de Noblessse; enfin plus de Tribunaux supérieurs et souverains ou de Parlemens, plus de Code de législation; et telle

est en peu de mots, la Morale politique actuelle de nos Licurgues François : *la carrière qu'ils ont à parcourir pour arriver au terme de leur entreprise, est, à la vérité, immense et pénible à concevoir, même à tout philosophe observateur tranquille et impartial sur tous les évènemens publics, ainsi que sur les orages les plus destructeurs politiques.*

Ne craignons cependant pas de les suivre dans leur marche rapide; armons-nous, à cet effet, de courage et de prudence pour du moins juger, de sens froid, de leurs fureurs en politique, de leurs erreurs en morale, de leur ineptie en administration publique, et de leurs extravagances, en applications fausses de principes sur le droit des Gens, des Nations, et même des choses.

Plus de Monarchie françoise, par conséquent plus de Roi.

En effet, la Garde de notre Souverain, corrompue par l'or et les promesses les plus flatteuses, s'est, pour ainsi dire, seule chargée de l'exécution de ce premier coup d'autorité le plus barbare, puisqu'elle n'a

point craint, commandée par son Général; (à la verité forcé, lui-même, de la suivre,) précédée d'un avant-garde de scélérats des deux sexes, même déguisés, et bientot suivie elle-même d'une armée nouvellement formée, sans le consentement du Souverain, s'est abandonnée à toutes les fureurs que la rage pouvoit seule inspirer, en entraînant son Roi en captivité dans sa Capitale, après avoir laissé massacrer sa Garde d'honneur et jetté la terreur et l'effroi dans toute la Famille royale, en un mot, fait craindre pour ses jours: nous devons cependant rendre justice, en cet instant devenu si critique, à la bravoure d'une infinité de Grenadiers qui, encouragés par leur Général, sauvèrent grand nombre de Gardes du Roi de la fureur du Peuple, prête à les égorger dans l'anti-chambre du Roi. Aujourd'hui, enfin, ne peut-on pas considérer la Royauté comme un simulacre des restes infortunés de grandeur et de souveraineté, sans force, sans droits légitimes, sans honneurs, sans propriétés, puisqu'on s'empare, non-seulement des domaines inaliénables de sa Couronne; mais encore on ose lui enlever ses propriétés personnelles attachées au nom de Bourbon, et qu'il a eu par des héritages

et titres autorisés par la loi : Dès-lors que tous les pouvoirs qui caractérisoient la puissance de la Couronne des Lys, lui en ont été usurpés et arrachés par les plus violens et les plus scandaleux outrages, dont notre plume, outragée elle-même, se refuse de de les tracer, du moins en ce moment.

Enfin, l'exécution hardie de semblables entreprises, que l'on peut caractériser de forfaits inouis et de crimes de lèze-Monarchie, *n'annoncent-elles donc pas à toute l'Europe, que notre antique Monarchie, sera incessamment convertie en un Gouvernement purement démocratique-républicain : et à ne considérer, après la consommation de cette nouvelle Constitution, Louis XVI,* dit le Bienfaisant, *que comme étant le dernier de nos Rois.*

Plus de Religion sainte de nos péres en France, par conséquent plus de Ministres des Autels.

La Religion Catholique apostolique et Romaine, la seule dominante dans ce Royaume, depuis et avant même l'établissement de notre Monarchie jusqu'à ce jour,

ayant semblée, à nos Régénérateurs, trop pénible à concevoir, trop difficile et rigoureuse à observer, trop dispendieuse, quant à l'entretien de son Culte et celui de ses Autels, également à nourrir ses Ministres ; trop bizarre et même révoltante dans ses principes, ont solemnellement décreté, que les propriétés de l'Eglise appartenoient de droit à la Nation, *et qu'elle ne faisoit que rentrer dans ses anciens héritages, en en disposant à sa volonté, pour un meilleur et un plus pressant usage.*

Toutes les propriétés de l'Eglise vont donc être au pillage, et les Corps de Municipalités se les partagent déjà : car telle est la base fondamentale de la Révolution. Des armées de Bourgeois en uniforme, cocardes nationales, armées de fusils et bayonnettes, Sermens civiques, Droits de l'Homme, Liberté, Egalité; *tout cela a tourné les têtes du Bourgeois et du Peuple, ensuite les Brigands soldés, etc. etc.*

Plus de Droits féodaux dans aucun genre, par conséquent plus de Noblesse en France.

Les vexations sans nombre, supposées par nos Régénérateurs politiques, dont la

Noblesse, depuis des siècles, accabloit ses Vassaux par des tyrannies inouies et par le joug humiliant du despotisme et de féodalité barbare, ont enfin dû porter ces mêmes Vassaux, Cultivateurs, Propriétaires, à secouer toute servitude, à s'en supposer d'idéales et sous de tels prétextes, se livrer envers leurs Seigneurs, quoiqu'à leur égard toujours bienfaisans, à des excès auxquels il n'appartient qu'à un peuple d'antropophages de s'abandonner pour arriver à ce phantôme de Liberté *et d'*Egalité *capable de tout anéantir dans l'ordre social, et que sans cesse l'on promet aux hommes avec tant de solemnité.*

Enfin plus de Tribunaux supérieurs de législation, ni de Cours souveraines ou Parlemens, dépendans de la Souveraineté, par conséquent plus de Code législatif usité jusqu'à ce jour parmi nous.

Il ne s'agit véritablement, pour effectuer cette dernière entreprise de réforme ou plutôt de destruction totale, que d'annoncer à la classe intermédiaire des Citoyens entre la Noblesse ou privilégiés, et celle du Peuple mercantille des Villes, des ouvriers, des artisans,

artisans, et sur-tout les habitans des Campagnes que désormais, cette classe intermédiaire, n'en reconnoîtra plus qui lui soit supérieure en dignités, en naissance et peut-être même en richesses, qu'à l'avenir elle formera seule, ou du moins en grande partie, les Corps nombreux des Municipalités, des Communes, des Districts, des Troupes nationales, des Départemens, et enfin des Tribunaux, pour y rendre la Justice aux Peuples dans les 83 Cantons, qui doivent désormais former la totalité du Royaume, auxquels divers Corps, l'on accordera très-incessamment, tous les pouvoirs dont nos Rois seuls sont, jusqu'à ce jour, restés nécessairement les déposisaires par excellence : que par conséquent, ces mêmes Corps nombreux, ainsi que leurs Membres, seront pris dans la seule classe intermédiaire de Citoyens actifs dont nous venons de parler, et leur organisation ou plutôt leur Constitution *particulière, deviendra alors purement démocratique républicaine des François.*

Et tel est, encore une fois, Messieurs, le systéme politique national que nos Législateurs modernes, se proposent de donner sous peu de tems à notre Royaume, déjà dilapidé

de toutes parts : systéme dont nous allons tenter de vous présenter, même dans tous ses détails, le développement, et que nous avons puisé dans l'immensité des Décrets qu'ils se sont empressés de faire sanctionner par le Roi, malgré qu'il soit toujours en captivité dans son palais de la Capitale : car, Messieurs, le délire Constitutionnel *est en ce jour porté à un tel point, que vous pouvez être certains, que la France n'a maintenant plus de* Roi. *Dès-lors qu'aucune puissance exécutrice n'existe plus sur sa tête auguste, et qu'il ne peut être considéré désormais que comme le Subdélégué de cette illégitime Assemblée nationale, qui s'est déclarée permanente par sa toute-puissance, et a ôté par conséquent au Monarque, pour l'avenir, tout droit de convocation : également l'a-t-elle privé successivement de tous les autres pouvoirs, qui formoient le beau domaine de la Couronne, tels que celui d'entendre les propositions concernant les Lois : l'ordre judiciaire sous tous ses rapports : le droit de Régale ou la collation générale et patronnage des Titres, de Bénéfices de tous Biens de l'Eglise, dont la conservation et la haute police étoit annexée à sa Couronne,*

ainsi que la conservation et protection du culte de notre Religion : l'autorité sur les forces nationales de terre et de mer, le pouvoir sans réserve de faire la paix et la guerre, de traiter directement avec les cabinets des Puissances étrangères, tant pour les traités d'alliances, confédérations, que pour maintenir les pactes sacrés de famille, et autres prérogatives attachées à la Royauté, lui ont dis-je, été entièrement ôtées ou accordées avec des restrictions humiliantes (1), *et désormais*

---

(1) *Détails préliminaires et certains sur le Décret* de la Guerre et de la Paix.

VOICI donc enfin le Décret le plus solemnel de notre *Constitution* projetée françoise, qui vient d'être prononcé (le 22 de Mai 1790.) Déjà même est-il publié par tout le Royaume, et parvenu dans toute l'Europe.

Selon l'usage ordinaire à la *souveraine* Assemblée, ce jour, l'un des plus remarquables, sans-doute, pour la Monarchie Françoise; la Populace nombreuse et en force de plus de 30 milles Brigands, environnoit tous les déhors et protégeoit le Parti de la révolution intérieure de la salle : il falloit à ce Peuple féroce une grande victime, et cette victime étoit la Royauté : c'étoit au nom de la *Liberté*, des *Droits de l'Homme* et de *l'Egalité* accordés aux Citoyens François, que ce même Peuple réclamoit hautement et avec insolence, sous

sera-t-il même soumis comme tous les autres Citoyens du Royaume, aux lois impératives

---

les balcons même du Roi et au nom sacré de la *Nation*, *le droit de Guerre et de Paix* : quiconque s'opposeroit à ce suprême Décret, devoit au même instant périr du poignard patriotique. Le droit d'invioabilité individuelle, accordé aux Représentans de la Nation, ne devoit plus être sacré pour ceux dont l'opinion seroit favorable à leur Souverain : dix mille Bourreaux soldés, devoient immoler les coupables de *lèze-Nation*, si la pluralité eût accordé à la Puissance exécutrice souveraine, toute plénitude de pouvoir *de Guerre et de Paix*. Déjà même le flambeau du fanatisme, cruel et populaire étoit-il sur le point d'être allumé pour porter l'incendie dans toute la Capitale, et de-là dans nos Provinces les plus éloignées : déjà le tocsin alloit sonner; déjà les barrières et portes de Ville alloient être fermées pour empêcher de sortir les Citoyens; déjà, et toujours dans le secret, les chaînes pour les barricades intérieures étoient préparées; et déjà enfin, les poignards étoient aiguisés et placés dans les mains de plus de deux cents Bouchers (c'est un fait certain), qui devoient ensanglanter, à l'issue de la Séance, les Députés Royalistes; et les têtes de ces victimes honorables eussent été portées en triomphe et ammoncelées dans le vestibule même du Palais du Souverain.

Cependant le Commandant général des Troupes nationales instruit sous main du danger menaçant du moment, avoit, en homme prudent et capable de ramener l'ordre dans toutes les parties critiques, tout

que la Nation *seule se propose d'établir, sans qu'il ait le pouvoir d'en suspendre l'exécution,*

---

prévu et pourvu à tout, et sa Garde nombreuse et fidèle en eût imposé aux Scélérats, et fait le sacrifice de son sang, s'il l'eût fallu, pour ramener l'ordre et la tranquillité. D'autre part, le scélérat de Saint-Hur*** et ses partisans aides-de-camp, couroient çà et là dans les carrefours, et leur point de réunion étant le Palais Royal, ordonnèrent sur le midi aux grouppes toujours formés dans le Jardin, de se rendre au même instant, aux Thuilleries, dans les environs de la Salle, de s'y tenir prêts d'obéir et d'agir au premier signal.

Il est encore important de savoir que des Emissaires de la populace étoient postés sur le haut des escaliers du dehors de la Salle qui conduisoient et qui communiquoient aux Tribunes populaires, que les Sentinelles, attentifs à tout ce qui se passoit à la Tribune des Orateurs, donnoient des signaux, par des battemens de mains. Quand des Députes, partisans de la Révolution, portoient la parole, alors l'armée extérieure de Brigands mêloit ses applaudissemens tumultueux à ceux de l'extérieur de la Salle : mais lorsque des Députés stipuloient pour les droits de la Couronne, l'infernale cabale faisoit aussitôt retentir l'air de ses cris effrayans et menaçans.

Enfin, les débats étant cessés, la grande question posée, les amendemens proposés et les divers articles du Décret rendus, le premier article fut-il à peine prononcé, que les partisans de la Révolution firent en-

ou de les adoucir en les modifiant, ni même de les interpréter en aucune manière, pour

---

tendre les clameurs les plus bruyantes, qui annonçoient leur triomphe, et les cris tumultueux percèrent jusque dans l'intérieur même des appartemens du Roi!

Les Héros d'armes populaires furent, au même instant, publier hautement, d'abord au Palais Royal, ensuite jusqu'aux barrières d'entrées les plus éloignées : *Grande victoire remportée par la Nation sur le Roi.* Tel fut le cri des *Aboyeurs folliculaires et Colporteurs* pendant deux jours entiers.

Le soir même de cette prétendue victoire remportée, la populace effrénée, qui s'étoit rendue en triomphe dans le Palais Royal, son rendez-vous de prédilection, ordonna à tous les Locataires d'illuminer leurs croisées en signe de rejouissance, et chacun fut obligé de s'exécuter sur ce point.

Cependant deux factions s'étoient déjà formées dans le parti nombreux des Jacobites; l'un, quoique peu nombreux, étoit devenu puissant; le nombre n'en paroissoit être guère que de cinq à six Membres, et s'étoit déclaré favorable à l'Autorité exécutrice du Roi.

MM. les Comte de *Mirabeau*, *Clermont-Tonnerre*, Marquis *de la Fayette*, *Chapellier*, l'*Evêque d'Autun* et *Abbé Sieiés* formoient le premier parti ; l'autre, quoique beaucoup plus nombreux, avoit pour redoutables champions, le Baron de *Menou*, Comte de *Lameth*, Duc d'*Aiguillon*, *Barnave*, *Dupont de Nemours*, etc. tous restés les amis fidèles du Peuple-bourcau, prêt à frapper.

les rendre plus favorables au bien général.

François généreux, à quels signes reconnoîtrerez-vous désormais votre Roi? *où reposent donc maintenant les attributs sacrés*

Les projets de Décret de cette dernière faction ayant été rejetés, et ceux de MM. de Mirabeau et Chapellier ayant été accueillis, mais avec des amendemens, le décret fut donc rendu en faveur de la *Nation*, quant au premier Article sur-tout, du moins le Parti révolutionnaire intérieur et extérieur de la Salle le jugea d'abord tel, et fort heureusement, ainsi que nous venons de l'observer; Mais le Parti des Barnave, des Menou, des Lameth, des Duc d'Aiguillon et autres, crièrent à l'injustice, et cherchèrent à prévenir le Peuple qu'on l'avoit trompé; et voilà où l'on en est au moment présent; instant d'autant plus critique, que le bruit se répandit, dès le lendemain matin, jour de la Pentecôte, que les sieurs de Lameth et Barnave cherchoient à supplanter, l'un, M. de la Fayette, et l'autre M. Bailli, et se faire nommer, l'un, Général de l'Armée nationale, et l'autre Maire de Paris : et tel est le sublime caractère de quelques Régénérateurs, d'armer le Peuple contre l'élite de nos bons Citoyens, et peut-être les Troupes nationales contre l'autorité du Trône, et toute la Famille Royale : Quels jours affreux, quels momens terribles, que ceux qui s'écoulent maintenant! Pauvre Monarchie, pauvre Roi, pauvre Religion et ses Ministres, pauvre Noblesse, restée fidèle à votre Roi; amis de la paix, de toutes les classes, combien êtes vous à plaindre!

de sa Couronne ? j'en apperçois déjà les fleurons les plus augustes, brisés et

---

Réflexions sommaires sur le Décret de la Guerre et de la Paix.

Qu'il nous soit maintenant permis de scruter et de suivre, un instant dans le repos, et en Philosophe Citoyen, la marche politique du grand Décret prononcé sur *le droit de guerre et de paix*, que nous devons regarder comme la base fondamentale et le pivot sur lequel doit rouler notre *Constitution* future,

D'abord nous voyons que par ce Décret, ce *Roi* s'y trouve enfin comme partie intégrante, et même essentielle, puisqu'il y est désigné comme Chef Représentant de la Nation, le dépositaire, à bien des égards, de la force publique, l'exécuteur des grandes opérations qui doivent assurer la tranquillité de l'Empire, le garant de la félicité et sûreté publique, le conservateur des propriétés, l'agent puissant pour traiter directement et seul de tous les intérêts de la Nation, avec les Puissances étrangères où alliées, où rivales de la Nôtre : et tel est le sublime et intéressant côté de ce Décret; quant au pouvoir accordé par les Représentans de la Nation au Roi. Mais à le considérer sous la face opposée, qui apperçoit-on? des erreurs en politique, sans nombre, qui tendent véritablement à sapper les fondemens de notre Monarchie, à dégrader la majesté du Trône, à humilier la personne auguste du Souverain, en la rendant sans cesse le jouet des passions humaines, à détruire le sentiment de l'honneur François toujours por-

dispersés çà et là, et les mains régicides d'officiers municipaux et populaires, se les

---

té, jusqu'à ce jour, et fixé sur le Roi et la Patrie : à flétrir cette Tige superbe des Lys, à la rendre méprisable à nos propres yeux, et à ceux même des Puissances Etrangères : à briser tous les liens les plus sacrés qui unissent les familles, les classes et les ordres distincts de Citoyens ; à mépriser les Loix Canoniques et Civiles, qui, jusqu'à ce jour, furent liées entr'elles et cimentèrent les Sociétés, en leur faisant aimer et respecter leur devoirs : en un mot, qui font disparoître aujourd'hui et à jamais de l'Europe, le plus bel Empire de l'Univers, en repeuplant son sol de monstres féroces, qui, peut-être, ravageront incessamment les contrées étrangères, après s'être assouvies de sang et de carnage dans la leur : et telle est donc aujourd'hui la destinée malheureuse de la France pour l'avenir : des hordes barbares et sanguinaires s'en sont tout-à-coup emparées par la force : mais ne voulant plus de *Roi* qui les contiennent dans le devoir, elles veulent se gouverner seules, se choisir des Représentans, et finiront par se déchirer entr'elles.

Les ouvrages des hommes, quand, sur-tout, ils émanent d'un grand concours de Législateurs réunis, sont toujours frappés d'erreurs, de passions outrées de fanatisme ou de foiblesse, attachées et inséparables de l'humanité; mais ne nous arrêtons pas à ces réflexions tristes et affligeantes, elles nous rameneroient naturellement au principe d'organisation de notre Assemblée nationale, et sans doute nous feroient connoître da-

disputent en se les arrachant. O France, ma patrie! ô mon Roi! mon maître, qu'allez-

---

vantage le système politique de nos Législateurs, qui semble ne tendre qu'à abaisser entièrement la Puissance royale et peut-être d'oser à jamais effacer de nos Annales et Faits historiques, jusqu'au nom même de ROI.

Cependant il est bon d'observer que dès les premiers jours de leurs Séances ont-ils (fort imprudemment selon eux, disent-ils aujourd'hui) décreté : *Que la France seroit toujours une Monarchie.* Heureusement cette Loi fondamentale de l'Etat une fois posée a donc dû nécessairement devenir la base de notre Gouvernement, ou plutôt conserver à jamais cet antique et même pivot qui dès-lors nécessite essentiellement un Chef appelé ROI. Le voici donc encore ce Souverain, mais forcément reconnu tel : doit-il conserver à l'avenir tous les droits, tous les attributs, toute la gloire dont sa Couronne est restée jusqu'à ce jour enrichie.

Voici donc l'époque critique ou commencent de se former des orages politiques, qui semblent tout-à-coup diviser d'opinions nos soi-disans Représentans de la Nation. D'abord qu'il nous soit permis de le demander? Se sont-ils livrés à connoître les grands principes du droit des Empires, ceux de leurs *Constitutions* particulières? Ont-ils apprécié les nôtres sous tous leurs rapports, c'est-à-dire, ceux de l'antique Monarchie Françoise; car, certainement, n'a-t-elle pu exister pendant tant de siècles, sans une organisation reconnue, et qui jamais n'a flotté sur le

vous devenir. si vos propres Sujets vous abandonnent et vous livrent à des cohortes

---

fluide d'une politique irrésolue et vagabonde, ainsi que nos Régénérateurs voudroient aujourd'hui le persuader aux Peuples : car ils ont même fait plus, puisqu'ils ont dédaigné et méconnu nos Savans interprêtes modernes des lois des Peuples et des Empires, tels que les *Montesquieu*, *J. J. Rousseau*, *Mabli* et *Barthelemi*, et cent autres de ce genre qui les ont précédés, également nos historiens.

D'abord, nous croyons, dis-je, que nos Régénérateurs eussent, au moins, dû lire et se nourrir des Capitulaires de *Charlemagne*. Ces Capitulaires leur auroient présenté, pour première loi fondamentale de la Monarchie Françoise, que *lex fiat concensu Populi et Constitutione Regis* : que de cette premiére Loi toutes les autres en dérivent, et ne sont que des rameaux qui sortent et s'élancent d'un seul tronc. Mais aujourd'hui, nos Réformateurs établissent leur marche sur des principes absolument opposés à ce premier : ils ne voyent donc pas ou plutôt feignent-ils méchamment d'ignorer, que sous *Charlemagne*, le Peuple, en usant comme aujourd'hui de violence, auroit refusé son consentement à la loi qui leur étoit proposée par ce Souverain, et que notre Roi, par leurs Décrets incohérens, pleins d'inconséquences et bisarres, se heurtant sans cesse entre eux, n'aura plus le pouvoir de préférer le sien, dès-lors qu'à la seconde ou troisième Législature, n'importe, il ne lui restera plus de moyens de seulement motiver les causes de son refus à la Sanction royale.

de Scélérats? Non! vous ne périrez jamais: il est toujours parmi vos Enfans, des Curtius,

---

Cependant ne peut-on pas disconvenir qu'un Gouvernement monarchique exige forcément l'existence physique d'un Homme ROI, revêtu d'un pouvoir suprême, comme gardien de la Loi; car, encore une fois, il ne peut exister comme être absolument passif et moral, tel que la *Nation*, par exemple, et dont il est le Représentant suprême : au surplus, un second membre de notre même Assemblée nous la promis formellement. *Le pouvoir exécutif suprême réside dans la personne du* ROI, etc.

Mais dirons-nous encore, si le Roi n'est plus le principal et unique Membre du Pouvoir législatif, dont émanera à l'avenir toute Loi, comment donc concilier désormais le Pouvoir exécutif de la Loi avec le Pouvoir législatif qui lui est assurement bien supérieur? Disons donc, ou que nos Législateurs ne parlent et ne se font entendre qu'à des êtres, sans doute, aussi supérieurs qu'ils le sont eux-mêmes en matière d'administration; mais que nous ne concevons pas, ou bien ne daignent-ils pas s'abaisser, pour se faire entendre, jusqu'à la foiblesse de nos facultés intellectuelles, quant à la science politique des Gouvernemens semblables au nôtre.

Vous aurez beau *tordre*, leur dirons-nous toujours, vos pensées, vos systêmes impolitiques, vos volontés de tout ôser pour revenir sur vos pas, afin de détruire, ou plutôt d'effacer de votre Registre constitutionel, les mots sacrés pour les François, et que vous avez hau-

des Catons, *des* Cicérons, *bons François, le courage des uns, la persuasion éloquente et*

---

tement prononcés, de *Monarchie*, de *Roi* et de *Souveraineté*. Il nous suffit que vous les ayez dictés, consignés et consacrés dans votre premier Décret, pour qu'il ne soit plus en votre pouvoir de les en faire disparoître, ni d'en altérer les droits en les usurpant en faveur de votre Aréopage constitutionel. Votre puissance, telle grande qu'elle puisse être et que vous la supposiez, s'abaissera toujours forcément devant la majesté du Trône de nos Rois : mais que nous répondrez-vous dans ces circonstances périlleuses? Le voici.

» Vous voyez que nous ne sommes point les Maîtres de dicter des lois pour uue nouvelle Constitution : que dès-lors qu'il s'agit de délibérer sur quelque grand objet, notre Sénat est aussi-tôt environné d'un Peuple immense, qui sans cesse nous menace, (ils ne diront pas que ce sont eux qui l'ont soulevé et soldé). Ce Peuple est d'autant plus à craindre, que nous lui avons malheureusement accordé des *droits*, qu'il avoit ainsi que nous tous, méconnn jusqu'à ce jour, et dont à la vérité il abuse un peu trop; mais espérons qu'enfin il deviendra plus raisonnable; que tout rentrera dans l'ordre et la paix. Voilà nos justes motifs de condescendance, en ce moment présent.

» Rappelez-vous encore, que quand il s'agit de décréter sur les Biens du Clergé, nous avons été pour ainsi dire forcés, mais par gradation, de décréter d'abord, que les Biens deviendroient à la simple *disposition de la Nation;* mais qu'ensuite, MM. les

la probité des autres, ramèneront enfin vos Peuples égarés, abusés par l'imposture et la

---

Capitalistes, créanciers de l'Etat, n'ayant pas été satisfaits de ce Décret, ont ameuté la Populace, qui a menacé hautement d'égorger le Clergé et même la Noblesse, si l'on ne déclaroit pas que ces mêmes biens de l'Eglise appartiennent à la Nation, et qu'elle pouvoit en disposer à sa volonté : il a donc fallu ménager le sang de tant de Citoyens, quoique devenus par le fait et par leurs œuvres, absolument inutiles à la Société, sacrifier les Biens du Clergé et les livrer au pillage des Municipalités, quoique beaucoup s'en refusent l'administration : qu'enfin, pour donner de la confiance à nos assignats-monnoie, il nous a fallu présenter une hypothèque sûre à nos Capitalistes Citoyens, si souvent devenus les sauveurs de l'Etat, et ces Biens leur ont présenté la sûreté la plus convenable et la moins à charge à l'Etat; aussi avons-nous été forcés de plier sous la volonté impérieuse du bas Peuple Parisien, qui d'ailleurs ne se soucie plus trop de Religion, ni de culte, moins encore de ses Ministres.

» Aujourd'hui, il paroît plus que jamais, que ce même Peuple cherche à jouir de sa *liberté*, ainsi que nous le lui avons solemnellement promis : nous voyons donc, mais non sans peine, que déjà ne veut-il plus reconnoître de Tribunaux, puisqu'il se fait justice lui-même, sans nous consulter, qu'il assomme, qu'il pend, qu'il brûle, sans demander main-forte, les Citoyens, sur la plus légère suspicion de vol, ou de cocarde déchirée *d'aristocratie* ennemie de la *Constitution :*

séduction : le règne de la mauvaise foi, de l'imposture et celui des attrocités, n'aura que la durée d'un nuage orageux et pestiféré, qui passe rapidement sur notre hémisphère. Croyez que celui de la raison et de la probité françoise, reparaitra dans tout son éclat sur nos foyers, que son règne est éternel dans les Empires tel que le nôtre, Empire que la sage Providence a toujours pris soin de régir.

Et déjà entendons-nous de toute part, nos généreux Concitoyens s'écrier : " Oui,

---

peut-être ce même Peuple a-t-il quelqu'autre prétention encore plus anti-Monarchique. Vons nous entendez, sans-doute; et voilà en un mot, quelles sont nos raisons politiques, qui aujourd'hui nous ont porté à lui accorder, qu'à l'avenir la *Nation*, son idole, auroit *le pouvoir de Guerre et de Paix* : que quant aux autres articles de ce même Décret, le Peuple n'en ayant pas trop connu le sens et la marche, nous avons, autant qu'il a été en notre pouvoir, accordé au *Roi*, (que d'ailleurs nous aimons beaucoup,) tous les les avantages possibles, en réservant cependant aux Représentans de la Nation, toute inspection sur la conduite ministérielle, etc. Mais nous ne pouvons nous flatter que toutes ces conventions, toutes ces restrictions et réserves particulières, que nous nous sommes ménagé, se maintiendront à jamais. Au reste, nous laissons, nous abandonnons à nos honorables Successeurs, le

Destructeurs impitoyables de notre Monarchie; notre espoir est dans l'excès du mal que vous faites endurer et dans l'impossibilité où vous vous êtes mis vous-mêmes de consolider assez votre monstrueux édifice, pour que vous ne soyez pas écrasez sous ses ruines „.

A la suite de ce Plan monstrueux de Régénération *ou plutôt de* Constitution, *nous nous sommes permis quelques réflexions politiques sur ce grand et impolitique Oeuvre, Réflexions que nous n'avons point dédaigné*

---

soin de mieux faire que nous. Notre tâche est presque remplie, et nous ôsons le dire, à la satisfaction même, d'abord, des Capitalistes créanciers privilégiés de l'Etat, à celle du bas Peuple de Paris, à celle des illustres et braves Citoyens, nos dignes Emissaires, que nous avons envoyés dans les Provinces, pour y annoncer l'excellence de notre Constitution, et y mettre à la raison, les Nobles et les Riches de tous états, qui s'en déclareront les ennemis jurés : enfin de presque toutes les Municipalités du Royaume, auxquelles nous avons décerné le pouvoir suprême de Représentans par excellence des Peuples, d'en être les soutiens et les pères : d'ailleurs nous ignorons si les Provinces applaudiront à nos travaux constitutionnels : l'avenir nous en dira d'avantage... et à nous aussi, le tems nous apprendra si nos craintes ont été légitimes ou chimériques „.

de

de recueillir avec soin, du moins en quelques parties, dans les meilleures Productions qui, jusqu'à ce jour ont parues publiques, et en quelque sorte, nous sommes nous fait gloire d'assimiler nos idées patriotiques à celles même des Auteurs bon françois, restés comme nous inviolablement attachés aux principes de notre antique Constitution, *mais en désirant qu'on en réformât incessamment les abus, que le laps des siècles, et plus encore les passions humaines, leurs préjugés, leur mobilité continuelle y avoient nécessairement introduits.*

Nous combattons encore de tout notre pouvoir, mais toujours par les armes de la raison et celles de la modération, les systêmes impolitiques de nos Législateurs, en exposant au grand jour leurs erreurs et les maux cruels qui en sont devenus la suite nécessaires: maux effroyables et si multipliés aujourd'hui, qui en déchirant et divisant le Royaume en mille parties, devant former autant de Démocraties populaires, jettent l'allarme, ainsi que nous l'avons déjà observé, dans toutes les familles qui le composent, et creusent de toute part des tombeaux à la génération présente, sans lui laisser l'espoir de jamais se réproduire.

Nous terminons nos réflexions sur les Décrets de l'Assemblée nationale, par le rapport fidele des déclarations, protestations, délibérations, petitions oppositions, etc. aux susdits Décrets, non-seulement faites par une portion de cette Assemblée, mais encore de quelques Provinces, Villes, leurs Communes, Diocèses, Eglises principales, etc. etc.

Enfin, après les importantes réflexions, morales et politiques, que d'ailleurs, nous soumettons à vos patriotiques sentimens, nous vons offrons encore, ô nos chers concitoyens, le tableau effrayant et déchirant des malheurs effroyables et sans nombre qui vous ont rendus les premières victimes des insurrections populaires et dont nous vous entretiendrons en terminant cet ouvrage : ces détails, dis-je, ont tellement coûté à la sensibilité de notre cœur qui les a tracés avec autant d'ammertume que de douleur, que sans cesse est-il lui même dans de nouvelles alarmes d'autant plus cruelles, que chaque jour nous apprenons de toutes parts qu'il se commet dans nos malheureuses provinces de plus grands forfaits encore qui font craindre une révolution générale dans tout l'Empire, si l'on ne dépose incessamment dans les

mains de notre Souverain les armes de la force publique, seules capables de tout faire rentrer dans l'ordre ; armes qu'on a eu l'audace d'usurper à la puissance législative, et dont l'arsenal reposa toujours dans le sanctuaire de la royauté. La garde de ce dépôt sacré fut donc toujours confié au seul Monarque, il en répond à ses peuples dont il est la sauve-garde ; que si ces mêmes peuples ou plutôt quelques-uns de ses représentans portés à la révolte, et à exciter le désordre dans la société générale sont assez téméraires pour porter leurs mains criminelles et regicides sur le pouvoir suprême, qu'ils sachent en frémissant que de tels attentats frappent au même instant et sur les peuples et sur tous les Souverains de notre partie du monde, que bientôt cette guerre se propagera dans l'Europe et deviendra nécessairement la cause commune des Souverains.

Mais généreux françois qui reposez paisiblement dans vos habitations éloignées de ce foyer de corruption, sachez enfin que vous n'êtes pas les seules victimes que le fer et le feu de ces régénérateurs abominables ayent frappé jusqu'à ce jour, après avoir inspiré aux peuples des campagnes et à vos

vassaux que vous étiez leurs oppresseurs et les ennemis outrés du bien public après s'être emparés d'une partie de nos biens mêmes la plus honorable, des propriétés sacrées de notre Eglise Gallicane, sous le prétexte injuste et barbare que vous et les Ministres de nos Autels, ainsi que vos dignes Représentans aux Etats-Généraux, s'opposoient généralement à leurs impolitiques opérations de nouvelle Constitution *: vous savez, dis-je, par quels excès de fureur ils ont soulevé contre vous le bas Peuple de la Capitale, devenu féroce et ménaçant; les honnêtes* Citoyens*, de tous les Etats, qui désaprouvent même, dans le silence, leurs opérations, qu'ils ont soldé de vils et méprisables folliculaires, pour publier, avec insolence, jusques sous les balcons du Monarque, leurs impérieuses délibérations : qu'ils excitent sans cesse, mais sourdement et à prix d'argent, des scélérats de tous les pays, et gens sans aveu, à commettre les forfaits les plus inouis sur les personnes respectables de vos Représentans, vos defenseurs : sans doute que vous vous rappelés encore qu'un des plus respectables Pontifes, celui de la Capitale, fût ignominieusement lapidé à Versailles, et qu'il n'évita leurs*

coups meurtriers qu'en fuyant loin de son siège, et en abandonnant forcément son troupeau. (1).

Vous savez encore que plusieurs de vos Membres, distingués par leur éloquence et profonde politique, défenseurs intrépides des droits de la Monarchie, ceux de la Couronne par conséquent, ont également été poursuivis et outragés, en sortant de défendre les intérêts et prérogatives de notre Sainte Réligion, et en même-tems les vôtres; que l'un d'eux, (M. l'Abbé Maury,) fut même forcé, pour se dérober aux coups meurtriers de la populace, de fuir et de se couvrir de vêtemens bisarres, opposés à son état (2).

---

(1) Sans M. le Marquis de Lubersac, Commandant de bataillon du régiment des Gardes-Françoises, en ce moment de service auprès du Roi, M. l'Archevêque de Paris eût été massacré; mais ce généreux Officier, envoya sur-le-champ, un détachement de Grenadiers, qui environna la voiture du Prélat, et le conduisit en sûreté dans son domicile. Ce malheureux évènement, et les coups redoublés portés à la Religion, abrégèrent les jours de M. l'ancien Evêque de Sénez.

(2) M. l'Abbé Mauri, MM. le Vicomte de Mirabeau et de Cazalès, furent outrageusement poursuivis et menacés par la canaille nombreuse soldée, et à cet

Mais, grand Dieu, si la hardiesse et la fureur de tant de scélérats s'est portée jusqu'à

effet portée sur la terrasse des Feuillans, longeant la salle d'Assemblée aux Thuilleries; mais heureusement ils furent secourus et délivrés par les Grenadiers de la Troupe nationale, ainsi qu'on va le voir ci-après, par le rapport que ces Messieurs en ont fait à l'Assemblée nationale : nous devons sur-tout observer, qu'au moment même de cette persécution dans le Jardin des Thuilleries, et sous les galleries du Palais, le Roi, la Reine et la Famille Royale furent dans les plus vives allarmes.

Réflexions de M. le Vicomte de Mirabeau, sur l'évènement du 13 *Avril*

J'avois imaginé qu'un récit simple de l'aventure malheureuse dont M. de Cazalès et moi eussions peut-être été les victimes, sans le zele et le courage des Grenadiers et Cavaliers de la Garde Parisienne, suffiroit pour détromper le public sur les bruits que les mêmes gens mal intentionnés, qui égarent le peuple, et font servir d'instrument à leur haine particulière ou à leurs sinistres projets, avoient répandu sur notre compte avec autant d'acharnement que de promptitude; mais tout Paris a été inondé de pamphlets extravagans, et auxquels des imprimeurs ont osé apposer leurs noms comme le cachet des calomnies qui y sont

insulter, sous les yeux du Monarque, et dans son Palais, quelques principaux Représen-

---

renfermées, Je pourrois provoquer contre eux la vindicte des loix; mais le principe qui me fait pardonner bien sincérement les insultes que j'ai reçues d'un peuple trompé, me fait mépriser le venin que distillent contre moi les libelles et leurs auteurs; j'en appelle au peuple, au peuple même, et je ne récuserai jamais son jugement. lorsqu'il ne sera pas déterminé par des impulsions étrangères.

Je jure que je n'ai tiré mon épée qu'à mon corps défendant, et que quelques personnes qui étoient dans la foule, m'ont même assuré depuis, que plusieurs couteaux avoient été levés sur moi ; je ne l'ai pas vu; mais je suis certain de n'avoir fait que ce que nécessitoit ma sûreté.

J'ai beau m'interroger, et je ne puis déterminer ce qui a pu irriter contre moi un peuple dont je n'ai jamais abandonné les vrais intérêts; je n'ai prononcé qu'une seule phrase dans la séance qui a précédé cet étrange événement: et cette phrase dénaturée dans presque tous les journaux, m'avoit paru avoir été accueillie d'une partie de la salle, et non improuvée de l'autre; voilà ce qui y a donné lieu. Un opinant a dit: *Je puis voir de cette Tribune la fenêtre de laquelle un Roi trompé donna, par un coup d'arquebuse tiré sur ses Sujets, le signal du massacre de la Saint-Barthelemi.* Cette exclamation (prononcée dans un sens métaphorique, sans doute; car la dernière fenêtre du Louvre est un peu éloignée de la Tribune

tans de nos Provinces, parce qu'ils avoient plaidés, avec courage, les droits de notre

---

de l'Assemblée nationale) m'a paru, je l'avoue, de la plus haute indécence, dans un moment où les esprits, déjà échauffés, pouvoient être facilement disposés à une scène affligeante; je suis monté à la Tribune, et après avoir proposé un amendement insignifiant, mais qui pouvoit seul servir de passeport à la vérité, que je préparois, j'ai dit : Que je croyois pouvoir répondre d'une manière précise au Préopinant : *L'abus des mots* (ai-je dit) *a toujours entraîné l'abus des choses; et si des fanatiques ont abusé du nom sacré de la Religion pour conseiller le massacre de la Sainte-Barthélemi, n'avons-nous pas vus des scélérats, des conspirateurs, abuser du mot sacré de la Liberté, pour violer l'asyle de nos Rois, et ensanglanter les marches du Trône.*

Seroit-ce cette phrase qui m'auroit attiré l'animadversion du Peuple? j'aurois droit de le présumer, puisque ces mêmes hommes, qui ont voulu m'assassiner, ont porté en triomphe l'Opinant auquel j'avois répondu; ce contraste est d'autant plus frappant, que le nom est le même, et que c'est M. le Comte de Mirabeau qui a trouvé les honneurs du triomphe, au milieu des Citoyens qui sembloient préparer le supplice du Vicomte de Mirabeau

Faisons des vœux pour que des oppositions aussi monstrueuses, ne souillent pas long-temps le nom jadis glorieux du Peuple François.

Je me plais à rendre ici un nouvel hommage à la valeur et au zèle de la Garde nationale Parisienne, et j'avoue

Religion Sainte et ceux du Souverain ; à plus forte raison combien ne doivent donc

---

que d'après l'énergie qu'elle a employé à me défendre, je suis convaincu, que si elle eût reçu de son Général (ce qui peut-être eût été de devoir pour lui) l'ordre de ne pas laisser former d'attroupement dans les Thuileries, qui contenoient trente milles ames, elle l'eût exécuté avec la même énergie, et n'eût pas été obligée de déployer des formes rigoureuses pour nous arracher au danger qui nous menaçoit.

Nous avons desiré, M. de Cazalès et moi, qu'il fût voté des remercimens à la Garde nationale ; nous avons demandé à rendre compte de ce qui s'étoit passé à notre égard, et la même Assemblée, qui venge par ses Décrets un Garde national insulté à deux cens lieues d'elle, a décidé qu'il n'y avoit lieu à délibérer sur notre réclamation, et que nous ne serions pas entendus.

J'avoue que depuis que je fais partie de la minorité de l'Assemblée nationale, j'ai toujours appelé des jugemens rendus par la majorité, contre mon opinion, au tribunal de ma conscience et de mon honneur, et ils ont presque toujours été cassés : celui de ce jour n'a pas trouvé plus de grace que les autres devant le même tribunal, dont la réforme ne suivra pas celle du pouvoir judiciaire, et qu'on ne peut récuser, parce qu'il est toujours compétent et juge en dernier ressort.

Je me suis donc dit : Deux Membres de l'Assemblée ont failli être assassinés ; ils demandent à rendre, à l'Assemblée, compte de leur malheur : on les repousse,

pas craindre les généreux Citoyens de tous les Ordres, habitans les Villes et leurs propriétés des Campagnes, et qui sont inviolablement restés attachés à leurs anciens principes de Religion et d'Etat : d'autre part, nos Officiers commandans les Corps Militaires, toujours inébranlables à leur serment

---

et cela, dit-on, parce qu'on craint de prononcer que l'Assemblée nationale n'est pas libre; le fait parle de lui-même, et toutes les questions préalables du monde n'auront pas d'effet sur l'opinion qu'il doit déterminer : j'ai fait mon devoir, et mon juge, toujours intègre, m'a donné gain de cause.

Il ne me reste donc plus qu'à vous parler, à vous François, mes compatriotes, à vous qu'on égare, et qui ne connoissez pas vos vrais amis : oui, je l'avoue, *je crois ma Religion, je respecte mon Roi, je défendrai l'un et l'autre jusqu'à la dernière goute de mon sang; je conserverai mon honneur et ma gaité même.* A ce caractère, reconnoissez un Chevalier François : toutes les révolutions du monde ne le feront pas varier : si ce sont-là des crimes, frappez, la victime est prête, vous pouvez la sacrifier ; mais je vous défie de lui inspirer un moment de terreur.

Heureux, si par le sacrifice de mon existence, je pouvois assûrer la tranquillité de tout ce qui m'est cher, et des bons François.

Signé, LE VICOMTE DE MIRABEAU.

de fidélité, portés à leur Roi, mais dont les Corps ont été séduits et corrompus par le parti d'opposition populaire ; combien enfin les Gouverneurs et Commandans des forts et des Citadeles se trouvent sans cesse en danger, dès-lors même que plusieurs d'entr'eux ont été massacrés, leurs corps déchirés, mis en lambeaux, et leurs têtes portées en triomphe dans les Villes et roulées dans la boue des ruisseaux par la populace effrénée, même des deux sexes : quel spectacle d'horreur ! quelles scènes effroyables se sont passées, successivement, sur les théâtres de sang des villes de Paris, de Versailles, sur les marches du Trône même, de Troyes, de Marseille, de Toulon, de Valence, de Nîmes, de Montauban, et dans mille Châteaux du Royaume : pardonnez, ô mes chers Concitoyens, si ma plume se refuse et manque de courage, en ce moment, pour vous tracer quelque relations dont le souvenir seul glace le sang, d'évenemens aussi effroyables ; le sang coule encore des playes mortelles, et forme des ravines profondes, laissons les du moins s'étancher avant de vous présenter le tableau effroyable de tant de forfaits, tableau qui deviendra pour vos postérités futures un grand monu-

mens d'horreur; mais du moins prouvera-t-il à vos descendans, que leurs pères, loin d'avoir trempés leurs mains dans le sang de leurs contemporains, en se partageant leurs dépouilles, et le deshonneur de cette exécrable révolution, en auront été les saintes et respectables victimes, pour avoir osé défendre, avec intrépidité, les droits sacrés de l'Autel, et ceux du Trône de leur Roi.

Car voilà, Citoyens François, où se réduit, encore une fois le systême politique d'horreur et d'innovations de plusieurs de ces Législateurs.

Maintenant, quel parti prendre, nous direz vous, pour du moins ne point exposer l'honneur et la vie de nos familles, et leur conserver les droits que la Justice et le Contrat Social leur ont toujours donné; le voici, du moins tel est, à cet égard, notre sentiment, attendez, vous dirons-nous, avec fermeté, dans le silence et dans vos retraites, les évenemens les plus orageux, gémisssez, sans murmurer publiquement; consolez-vous mutuellement des malheurs publics; restez dans votre intérieur, constamment soumis aux principes de votre croyance évangélique, elle seule pourra vous donner des consolations à vos peines, et n'oubliez jamais, sur-

tout, qu'il vous faut rester fidèles sujets à votre Roi, conservez ainsi les grands caractères de votre antique Noblesse; vos Ancêtres firent la gloire et la force de cet Empire, perpetués dans vos races la même pureté des sentimens dont ils furent enflammés pour leur Patrie et leurs Souverains : oubliez et suspendez vos armes dans l'intérieur de vos Châteaux, comme en tems de paix et de sécurité, faites-vous désormais une occupation, une douce et intéressante habitude de cultiver vos champs, de les rendre fertiles; rendez vous les amis et les soutiens de vos Vassaux, sécourez-les de tout votre pouvoir quand ils seront dans le besoin : ne leur parlez jamais que de Dieu, du Roi, et de leurs devoirs : gémissez, sans cesse, oui gémissez, mais dans votre intérieur seulement, des causes qui ont produit cette guerre sanguinaire d'orgueil, de philosophie irréligieuse, et fomentée par le vil et sordide intérêt; car c'est cette dernière passion qui a levé, et mis en marche contre vous tous des armées formidables de brigands, soldés par des agens secrets et puissans, mais dont la Justice sévère vous vengera peut-être incessamment, et telles sont nos espérances.

Reservez donc, ô mes Concitoyens opprimés, la dédicace de cette Production Patriotique, faites, à quelques égards, pour vous intéresser vous et vos familles; production que nous pourrions caractériser, sans craindre d'être jamais taxé d'exagération par les destructeurs de notre Monarchie, d'Oraison Funèbre (1) *de notre défunt Empire François*;

(1) Cette *Adresse aux François, victimes de la Révolution*, étoit écrite quinze jours avant que l'on décréta que les Juges seroient élus par le Peuple, et qu'on en ôteroit la nomination au Roi : l'un des plus ardens soutiens des droits de la Monarchie et de la Couronne, M. de Cazalès, portant à ce sujet la parole, avec cette force, cette énergie digne des *Caton* et des *Curtius*, fut cent fois, selon l'usage de cette bruyante Assemblée, interrompu par ses Adversaires, tellement que l'un d'eux lui dit, à peu près dans ces termes : *Cessez, Monsieur, vos Oraisons funèbres sur le Clergé et la Noblesse, il n'en est plus question maintenant.* — M. de Cazalès répondit sur-le-champ avec fermeté : *Vous vous trompez, Monsieur, c'est de notre Monarchie dont je fais maintenant l'Oraison funèbre.* Réponse d'autant plus heureuse et sublime de la part de l'Orateur, qu'elle annonce une grande vérité. Nous nous glorifions de nous être rencontrés dans cette expression avec M. de Cazalès, qui en fit un usage sans doute bien plus expressif que nous, dans son Discours sur le Pouvoir judiciaire en faveur du Roi : Discours sublime, et qui occupera à jamais une place distinguée dans les fastes historiques de notre Monarchie.

du Trône de nos Rois, de notre Sainte Religion, de notre Noblesse, et de nos respectables familles, prêtes à descendre dans la nuit du tombeau, que leur a causé le fanatisme, l'orgueil ambitieux, l'avarice, et la fureur de tout saccager.

Enfin, Messieurs, vous trouverez consignés dans ces relations de carnage et de mort, vos noms respectables, du moins pour la plus grande partie, comme ayant été victimes de la révolution; mais non pas ceux des chefs conducteurs de vos boureaux assassins qui vous ont si cruellement frappez vous et vos proches : leurs noms exécrables, que nous ne pourrions prononcer sans frémir, nous sont heureusement restés inconnus; mais ils ne le sont pas sans doute à ceux de nos Législateurs sanguinaires qui sont si outrés dans leurs systêmes destructeurs.

Je suis, Messieurs, etc. etc.,

——— *Citoyen François, toujours resté inviolablement attaché aux anciens principes constitutionels de notre Monarchie, à ceux de notre Religion, et fidèle Sujet à son Roi.*